

# CHAIRE DE DROIT DES CONTRATS PUBLICS

RAPPORT  
ANNUEL  
D'ACTIVITE  
2021/2022



## 2<sup>ème</sup> année de la Chaire de droit des contrats publics

1.	Le mot du directeur .....	3
2.	Les partenaires .....	4
3.	La gouvernance .....	5
4.	La vie scientifique .....	6
4.1	Les rapports de la Chaire : année 2021/2022 .....	6
4.2	La recherche de financements .....	8
4.3	Les prochains thèmes .....	8
4.4	Les autres productions scientifiques de la Chaire .....	8
4.5	Le 2 <sup>ème</sup> colloque annuel de la Chaire .....	9
5.	Communication de la Chaire .....	9





## 1. Le mot du directeur de la Chaire

La Chaire de droit des contrats publics, créée le 1er septembre 2020, a vu sa deuxième année d'existence se dérouler dans des conditions plus sereines, en dépit des ressauts de la pandémie. Le travail d'équipe au sein de la Chaire a pu se faire en présentiel la plupart du temps. Grâce au soutien de ses partenaires publics et privés, la Chaire a pu continuer à employer 3 post-doctorants qui rédigent les deux rapports semestriels et préparent le colloque annuel. Après « crise sanitaire et contrats publics » et « les liens entre règles de passation et difficultés d'exécution » la première année, les thèmes ont porté cette année sur « prévention de la corruption et contrats publics » et « contrats publics et environnement » (en cours de finalisation). Les deux prochains thèmes porteront sur « les modifications des contrats publics » et sur « la digitalisation de la commande publique ». Afin de développer la participation aux sondages en ligne, la Chaire continue à rechercher des partenariats. Dans le but d'être plus visible, elle a organisé à Paris, en association avec le Centre de recherches en droit public de l'Université Paris-Nanterre, un séminaire portant sur son projet de recommandations pour le thème « prévention de la corruption et contrats publics » en présence d'universitaires, de praticiens et du directeur de l'Agence Française anti-corruption.



En plus de ce travail, l'année 2021-2022 a vu deux nouveautés. D'une part, le 1er colloque annuel de la Chaire, qui a porté sur « La discussion dans les contrats publics », a donné lieu à des échanges très riches les 23 et 24 septembre 2021 dont on trouve la trace écrite sur le site de la Chaire et au JCP Administration et collectivités territoriales du 16 novembre 2021. Le 2<sup>ème</sup> colloque aura lieu les 29 et 30 septembre 2022 et portera sur « L'efficacité de la commande publique ». Ses actes seront également publiés au JCP A.

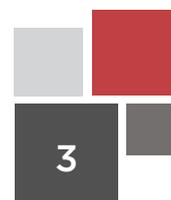
D'autre part, la Chaire a pu développer ses réseaux à l'international : participation d'Oriane Sulpice à un séminaire de formation du réseau Sapiens à Turin du 28 au 30 septembre 2021, participation de François Lichère à des séminaires ou colloques (Turin 30 septembre 2021, Lisbonne 5 mai 2022, Vienne 20 mai 2022, Utrecht 20 juin 2022, Bordeaux 28 juin 2022, la plupart pris en charge par les universités invitantes). En outre, la Chaire a organisé à Lyon plusieurs séminaires avec les universités associées au projet « Contrats publics et développement durable » (CPEDD, financé par l'Agence Universitaire de la Francophonie) : Turin, Lisbonne, Genève, Laval (Québec), IAE de Paris I (avec les économistes Stéphane Saussier et Carine Staropoli) et Lyon 3. Plusieurs enquêtes de terrain ont été menées dans ces pays et l'ensemble des rapports devrait donner lieu à publication. La Chaire a également accueilli un séminaire du réseau « Contrats publics dans la globalisation juridique » le 17 juin 2022.

Cette ouverture à l'international se traduit également par la participation des chercheurs de la Chaire à plusieurs ouvrages (en anglais) : « Contract changes » (Rapport pour la France par Valentin Lamy et François Lichère, à paraître aux éditions Elgar), « Remedies : the Role of Courts and mandatory requirements in light of public interest litigation » (Oriane Sulpice et François Lichère, à paraître aux éditions Hart Bloomsbury), « The award rules as a way to foster green and social considerations » (François Lichère, à paraître aux Editions Ex-Tuto publishing).

Enfin, grâce à son implication dans le réseau European Public Procurement Law Group (EPLG), la Chaire va mettre en place à la rentrée 2022 une chronique de droit européen comparé des contrats publics qui sera publiée deux fois par an en français au Bulletin juridique des contrats publics (édition EFE) et qui permettra de voir comment les autres juridictions nationales des Etats-membres de l'Union européenne interprètent et appliquent les directives marchés publics et concessions.

La Chaire continue donc son travail de synthèse de la doctrine et d'enquêtes de terrain en France, tout en cherchant à étendre à l'international les mêmes méthodes. Pour l'année qui vient, elle le fera avec deux nouveaux-post doctorants puisque Oriane Sulpice et Valentin Lamy ont brillamment réussi le concours de maîtrise de conférences. Ils sont ici vivement remerciés pour le travail accompli. Il reste donc encore du chemin à parcourir pour la Chaire qui le sera avec une équipe partiellement renouvelée !

**François Lichère**



## 2. Les partenaires

Les partenaires regroupent à la fois des autorités contractantes et des entreprises :





### 3. La gouvernance

Durant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu quelques changements de personnalités dans la gouvernance de la Chaire. Si le Conseil scientifique reste composé des 9 même professeurs, le **Comité d'orientation stratégique** (COS), constitué par 2 membres de chaque partenaire de la Chaire, **accueille 3 nouveaux membres**.

En particulier, Bernard Hagelsteen, Conseiller du Président de Vinci Autoroutes, est remplacé par Karl Manoukian, Directeur juridique adjoint de Vinci Autoroutes. Également, la Chaire accueille l'arrivée de Jean-Baptiste Barboux, Directeur juridique et conformité, et Vincent Gibon, Directeur juridique Grands projets et financements comme représentants de Colas.

Le **Collègue d'experts**, composé notamment de personnes issues d'institutions publiques (Conseil d'Etat, direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie et des Finances, Fin Infra...) **connaît aussi des changements**. Pierre-Antoine ROHAN, anciennement responsable juridique à la Mission d'appui au financement des infrastructures (FIN INFRA) est parti pour devenir avocat. Tout en restant à la Chaire, Raphaël Arnoux et Guillaume Delaloy sont respectivement promus sous-Directeur et sous-Directeur adjoint du droit de la Commande publique de la DAJ du Ministère de l'Économie et des finances.

Enfin, le professeur François Lichère dirige quotidiennement le travail de recherche de trois post-doctorants qui réalisent la recherche de terrain, rédigent les rapports thématiques et procèdent à la diffusion des recherches (conférences, organisation du colloque annuel, rédaction d'articles dans des revues juridiques...). Valentin Lamy et Oriane quittant la Chaire pour devenir Maîtres de conférences en droit public, respectivement aux universités de Nancy et Lyon 2, ils seront remplacés dès le 1er septembre par Romain Micallef et Cédric Bernard, respectivement docteur en droit et futur docteur en droit, tous deux spécialisés dans les contrats publics avec une dimension comparatiste entre la France et le Canada.

## 4. La vie scientifique

### 4.1 Les rapports de la Chaire : année 2021/2022

- **Prévention de la corruption et contrats publics**

En accord avec ses partenaires et son conseil scientifique, le troisième thème d'étude de la Chaire a porté sur la prévention de la corruption dans les contrats publics, particulièrement sous l'angle de la compliance. Imposée par la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 à toutes les personnes publiques et aux grandes entreprises, la mise en place d'un plan de prévention de la corruption apparaissait particulièrement propice à une étude empirique, d'autant plus dans le cadre particulier des contrats publics. Outre le fait que ces derniers constituent l'un des terrains privilégiés de la corruption, la distinction opérée par la loi Sapin 2 entre acteurs publics, soumis à la mise en place d'un plan anticorruption dont les contours ne sont pas précisés par le législateur et insusceptibles de sanctions de l'Agence française anticorruption, et grandes entreprises, dont la situation est inverse, apparaissait comme une source possible de difficultés de diffusion de la logique de compliance en matière contractuelle.

#### La méthode

Afin de passer cette hypothèse au crible de la pratique, 26 entretiens semi-directifs ont été conduits, avec des juristes d'autorités contractantes et d'opérateurs économiques, mais aussi des conseils juridiques, des membres de l'Agence française anticorruption et monsieur le ministre Michel Sapin. Par ailleurs, un questionnaire en ligne a été diffusé et a récolté 36 réponses d'autorités contractantes et 27 d'opérateurs économiques. Pour ce troisième thème, le choix a été également fait d'enrichir significativement les données historiques et doctrinales comme l'introduction. Par ailleurs, au plan formel, les enquêtes quantitative et qualitative n'ont pas fait l'objet d'un traitement séparé comme dans les deux précédents rapports de la Chaire, ceci pour un souci de clarté. Une bibliographie a également été ajoutée en fin de rapport et la typographie de celui-ci a été totalement revue. Finalement, un rapport de 247 pages hors annexes a été publié sur le site internet de la Chaire et un article à la *Semaine juridique - Administration et collectivités territoriales* le résumant a été publié.

#### Le constat

Au fond, le rapport confirme que si les grandes entreprises ont globalement bien mis en œuvre leurs obligations issues de la loi Sapin 2, la situation diverge nettement s'agissant des acteurs publics, pour lesquels la mise en place de plans anticorruption ne semble concerner que les plus grands - métropoles, départements, régions - et souffrir d'un retard à l'allumage notable. De fait, la logique de *compliance* ne semble pas se diffuser dans la pratique contractuelle, ce qui apparaît renforcé par certaines contradictions entre cette logique et le droit de la commande publique, dont la question de l'évaluation des tiers constitue l'exemple le plus éloquent. En effet, cette évaluation, s'agissant de la commande publique, ne peut trouver son effectivité que dans le cadre restreint des motifs d'exclusion au stade de la candidature, ce qui ne semble pas pleinement satisfaisant pour conduire une politique anticorruption pleinement opérationnelle.

D'où des **recommandations** effectuées en fin de rapport, notamment la précision dans la loi de l'obligation faite aux acteurs publics de mettre en place un plan anticorruption - en adoptant la matrice du droit existant pour les grandes entreprises - ou encore l'adaptation du droit de la commande publique à la compliance, dans le respect des directives de 2014.

- **L'intégration de considérations environnementales dans les marchés publics**

Le thème de recherche pour le premier semestre 2022 est l'intégration des considérations environnementales dans les marchés publics. En effet, la commande publique environnementale est tant un domaine de recherche international prisé par les économistes et les juristes, qu'un lent mouvement qui pénètre les systèmes juridiques à travers le monde. Ce rapport propose une analyse du cadre juridique de l'environnementalisation des marchés publics en France et un travail d'enquête de terrain sur les activités juridiques des acheteurs publics en la matière. Il intègre également une dimension comparative car un travail similaire a été mené sous la supervision de la Chaire par des partenaires en Italie, au Québec, au Portugal, et en Suisse.



### Le constat

Ce rapport montre que l'environnementalisation est l'un des mouvements de transformation du droit aujourd'hui, qui pénètre le droit français de la commande publique, notamment par le biais du droit européen. Le cadre juridique qui se dessine se matérialise à la fois par la jurisprudence européenne, des dispositions du code de la commande publique et de nombreux instruments de droit souple, tel le plan national des achats durables de 2021-2026, ou encore les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). L'application de ce cadre juridique par les acheteurs publics nous renseigne sur l'élaboration de véritables politiques publiques de commande publique environnementale, appuyées sur la difficile définition de critères de sélection et de clauses environnementalisés. Les freins et incitations à cette environnementalisation démontrent que la volonté d'intégration doit s'accompagner de réels moyens humains et financiers, notamment pour le suivi des conditions d'exécution des marchés publics. La perspective comparative qu'offrent les études à l'étranger donnent un panorama sur les efforts internationaux en la matière dans un monde où les enjeux environnementaux deviennent prégnants et innervent l'ensemble des systèmes juridiques.

### La dimension comparée du projet

La dimension comparée du projet relatif à l'environnement et les contrats publics a pu être développée grâce à une subvention de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en Europe de l'Ouest. En effet, à la suite du dépôt d'un projet de recherche ambitieux avec des partenaires internationaux, la Chaire est lauréate du programme IntenScif 2021 pour une valeur de 25 000 euros sur 15 mois (juillet 2021-septembre 2022). Le projet s'interroge, tout comme pour le volet français, sur l'intégration des considérations environnementales dans la réglementation des marchés publics dans différents pays : le Portugal, l'Italie, la Suisse et le Canada avec le cas du Québec. La subvention a permis d'embaucher 4 post-doctorants étrangers, un dans chaque pays, pendant 2 mois à mi-temps, chacun étant encadré par un ou deux professeurs étrangers partenaires du projet. Le projet a ainsi permis d'établir une collaboration entre les Universités de Lyon 3, Genève, Turin, Lisbonne et Laval au Québec.

<b>Acronyme</b>	CPEDD		
<b>Titre du projet</b>	Contrats publics et développement durable		
<b>Coordinateur scientifique</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	Lichère	François	Professeur
	Laboratoire	Téléphone	Email
	DPL/ Chaire de droit des contrats publics	04 78 78 70 54	francois.liche@univ-lyon3.fr
<b>Liste des partenaires</b>	<b>N°</b>	<b>Université</b>	<b>Correspondant(s) scientifique(s)</b>
	1	Université de Turin	Pr. Roberto Caranta
	2	Université de Genève	Pr. François Bellanger Milena Pirek
	3	Université de Lisbonne	Pr. Miguel Assis Raimundo Pr. Ana Gouveia Martins
	4	Université de Laval	Pr. Pierre Lemieux Pr. Adjoint Antoine Pellerin

Sur le fond, grâce à une approche de terrain faite d'interviews et de questionnaires auprès d'un échantillon d'acteurs des contrats publics, l'objectif du projet est de mesurer et évaluer la réelle intégration des considérations environnementales dans la pratique des contrats publics ainsi que de comprendre les écueils à la mise en place d'achats publics durables à l'étranger. L'approche comparative a permis d'éclairer la situation française et de trouver dans les exemples étrangers des écueils et des solutions innovantes pour intégrer davantage les enjeux environnementaux dans les marchés publics. À partir de ces premiers résultats et constats, l'objectif pour le consortium est de faire des propositions de modifications des règles juridiques existantes ou d'une nouvelle réglementation des marchés publics à l'échelle nationale, ainsi que de l'Union européenne.

Le projet de recherche a amorcé la création d'un réseau international de chercheurs en droit, en économie sur les marchés publics durables afin de répondre en 2023 et 2024 à des appels à projet européens et internationaux. Ainsi, la recherche de financements de projets de recherche constitue une partie des activités de la Chaire.

## 4.2 La recherche de financements

La Chaire vise à étendre ses recherches à l'international, en particulier sa méthodologie de recherche en lien avec la pratique des contrats publics (interviews et questionnaire). Un volet de ses activités consiste ainsi à trouver des financements et monter des projets de recherche avec des partenaires académiques internationaux pour pouvoir mener une recherche de terrain, en particulier grâce à du droit comparé ainsi qu'une recherche pluridisciplinaire avec des économistes, voire des politologues ou des sociologues à l'avenir. Dans cette perspective, la Chaire ambitionne de candidater à des appels à projets européens en lien avec l'environnement et les contrats publics, en particulier les AAP Horizon Europe Cluster 2 où une part intéressante est faite aux sciences sociales et à des thématiques liées à l'environnement, l'économie durable, la transition écologique et le changement climatique. Nous travaillons en lien étroit avec le service général de la recherche de l'Université Lyon 3, nos partenaires actuels et nous envisageons de nous faire accompagner par un cabinet conseil d'accompagnement au montage de tels projets de recherche complexes de plusieurs millions d'euros.

## 4.3 Les prochains thèmes

Les deux prochains thèmes de recherche suivants seront lancés dès la rentrée 2022 :

- **Les modifications des contrats publics**
- **La digitalisation de la commande publique**

## 4.4 Les autres productions scientifiques de la Chaire

Au-delà des rapports de recherche publiés et disponibles sur notre site internet, les recherches menées au sein de la Chaire font l'objet de diffusion sous différentes formes. En voici un aperçu :

### Chroniques

- **Revue mensuelle d'actualité** du droit des contrats publics : <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/revue-dactualite-1>
- **Chronique semestrielle de jurisprudence de droit européen comparé des contrats publics**, *Bulletin juridique des contrats publics*, à venir fin 2022

### Articles

- « Crise sanitaire et contrats publics, une approche de sociologie juridique », *AJDA*, 12 juil. 2021, n° 25/2021, pp. 1425-1430
- « Crise sanitaire et contrats publics, une approche de sociologie juridique », *chemin-public.org*, 23 avr. 2021, [www.chemins-publics.org/articles/les-contrats-publics-face-a-la-crise-sanitaire-une-analyse-de-sociologie-juridique](http://www.chemins-publics.org/articles/les-contrats-publics-face-a-la-crise-sanitaire-une-analyse-de-sociologie-juridique)
- « Health crisis and public contracts. A legal sociology approach », *ius-publicum.com*, 2021, [www.ius-publicum.com/repository/uploads/08\\_06\\_2021\\_14\\_21\\_IUSPub\\_Report\\_Lichere\\_etal\\_Health\\_crisis\\_and\\_public\\_contracts.pdf](http://www.ius-publicum.com/repository/uploads/08_06_2021_14_21_IUSPub_Report_Lichere_etal_Health_crisis_and_public_contracts.pdf)
- « La discussion dans les contrats publics », Actes du colloque de sept. 2021, *JCP A*, 16 nov. 2021, n° 46, pp. 16 et s.
- LAMY V., « Les liens entre règles de passation et difficultés d'exécution dans les contrats publics. Retour sur la deuxième enquête de la Chaire de droit des contrats publics », *JCP A*, 16 nov. 2021, n°46, 2334
- LAMY V., « Contrats publics et compliance - Les nouveaux chemins de la lutte contre la corruption », *JCP A*, 9 mai 2022, n°18, 2155



### Colloques, séminaires

- *Contrats publics et développement durable*, Séminaire de lancement du projet AUF IntenScif, 23 sept. 2021, Université Lyon 3
- *La discussion dans les contrats publics*, Actes du colloque des 24-25 sept. 2021 de la Chaire des contrats publics, Université Lyon 3, JCP A, 2021, n°46
- *Prévention de la corruption et contrats publics*, Discussion autour du projet de recommandation de la Chaire avec la participation de Charles Duchaine, Directeur de l'AFA, 5 avr. 2022, Université de Nanterre
- *Contrats publics et développement durable*, Séminaire intermédiaire du projet AUF IntenScif de rendu des résultats des post doctorants étrangers, 16 juin 2022, Université Lyon 3
- *Journée internationale d'études du réseau « Contrats Publics dans la Globalisation Juridique »*, 17 juin 2022, Université Lyon 3
- *Contrats publics et développement durable*, Séminaire final du projet AUF IntenScif, 29 sept. 2022, Université Lyon 3
- *L'efficacité de la commande publique*, Actes du colloque des 29-30 sept. 2022 de la Chaire des contrats publics, Université Lyon 3, à paraître JCP A

## 4.5 Le 2<sup>ème</sup> colloque annuel de la Chaire

### L'efficacité de la commande publique

Les 29 et 30 septembre 2022 se tiendra à l'Université Lyon 3 le 2<sup>ème</sup> colloque annuel de la Chaire, qui se veut original en deux aspects.

Au plan méthodologique, le colloque fera participer des universitaires reconnus en droit des contrats publics ainsi que des praticiens, avocats, juristes d'autorités contractantes et d'opérateurs économiques. A travers des ateliers professionnels (29 sept. après-midi), le colloque sera un moment d'échange entre théorie et pratique des contrats publics. Le colloque sera également un outil de formation des étudiants, grâce à l'atelier de formation doctorale aux méthodes de sociologie juridique qui se tiendra le 29 septembre matin et grâce à la participation des étudiants de plusieurs masters de l'Université Lyon 3 qui verront la journée du 30 septembre banalisée dans leur emploi du temps pour y participer (Master 2 contrats publics, M1 et M2 Droit public des affaires).

Au plan thématique, le colloque portera sur l'efficacité de la commande publique. Principe essentiel consacré à l'article L3 du Code de la commande publique, celui-ci laisse souvent universitaires et praticiens dans l'incertitude quant à son contenu. A priori vecteur d'efficacité économique de la commande publique, il semble pouvoir épouser un spectre plus large en intégrant l'efficacité sociale et environnementale d'une part, ainsi que des considérations de performance de l'action publique d'autre part. La réflexion menée permettra de créer des liens entre praticiens et experts de la commande publique dans une perspective de diffusion des connaissances scientifiques, de partage des bonnes pratiques et de formulation de recommandations utiles aux acteurs des contrats publics.

Au-delà de l'étude même de la notion d'efficacité de la commande publique, 3 axes se dessinent pour le colloque :

- Thème 1 : les principes de libre accès, d'égalité des candidats et de transparence des procédures, garants de l'efficacité ?
- Thème 2 : Les instruments spécifiques de l'efficacité, des instruments à renforcer ?
- Thème 3 : Les objectifs pluriels de la commande publique, des obstacles à l'efficacité ?

Le programme détaillé du colloque est en cours de finalisation et sera disponible très prochainement.

## 5. Communication de la Chaire

Suivez régulièrement toute notre actualité en ligne :

Site internet  <https://chairedcp.univ-lyon3.fr/>

Réseaux sociaux  LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/chairedcp/>

 Twitter : @chairedcp

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021/2022

## **CHAIRE DE DROIT DES CONTRATS PUBLICS EDPL - UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard - 69007 Lyon  
Bâtiment Cavenne

Tél. : 04 78 78 70 54  
[chairedcp@univ-lyon3.fr](mailto:chairedcp@univ-lyon3.fr)

